

**RENCONTRE DU 23 MAI 2011 A CHALONS
ENTRE LES ORGANISATIONS SYNDICALES ET LE
RESPONSABLE DE LA DISI PARIS-CHAMPAGNE :
*IL ETAIT TEMPS !!!***

Ce 23 mai, les organisations syndicales de la Marne ont rencontré pour la première fois, M. LUX, responsable de la future DISI Paris-Champagne. Il était accompagné de son adjoint, de la Chef du DI et de l'adjointe du DI.

Avant de commencer nos échanges, les représentants CGT ont fait savoir que cette réunion était fortement attendue par les représentants des personnels. En effet, depuis le Comité Technique Central (du 29 mars 2011) créant les 9 DISI, deux mois se sont écoulés et à plusieurs reprises nous avons sollicité une rencontre.

M. LUX nous a fait savoir qu'il n'était pas opposé à une rencontre, mais il ne souhaitait pas rencontrer seulement la CGT de la DRFIP de la Marne, qui était la seule à avoir sollicité une rencontre. L'essentiel pour la CGT, c'est que cette rencontre ait enfin lieu, car de nombreuses questions se posent sur la mise en place de la DISI. M. LUX nous a fait part de son attachement au dialogue social avec les représentants des personnels. Nous avons donc évoqué plusieurs thèmes :

Le calendrier de la création de notre DISI :

Nous avons sollicité des informations sur le calendrier à venir concernant la création de la DISI Paris-Champagne. Les échéances sont les suivantes :

- D'ici le 30 juin, il faudra l'organisation d'un Comité Technique local qui devra entériner les décisions du Comité Technique Central créant la DISI Paris-Champagne.
- Le 1^{er} septembre, la DISI Paris-Champagne sera créée officiellement et les agents intégreront donc à cette date cette nouvelle structure informatique ; les agents actuellement en poste dans un département où se situera un ESI (Établissement des Services Informatiques) seront les premiers concernés. Cela représentera 723 agents.
- Au 1^{er} janvier 2012, la DISI aura son propre budget. En attendant, la direction locale continuera à régler les dépenses de l'ESI de Châlons.
- Dans 12 à 18 mois, les agents des autres départements composant la DISI intégreront la structure (notamment les CMI actuellement affectés dans des départements où il n'y a pas de CSI ni de DIT).

Organisation de la Gestion des Ressources Humaines et Budgétaires :

M. LUX nous a fait part des pistes dans ce domaine et qu'elles seraient soumises à la direction générale pour décisions le 16 juin :

- Le siège de la DISI sera situé à Noisiel (Seine et Marne) et les fonctions support (ressources humaines et budgétaires) seront basées sur ce site.
- Toutefois, M. LUX indique vouloir tenir compte de « la réalité du terrain » et proposera que les sites qui disposent déjà d'une équipe « support » continue à exercer ces missions. La gestion des ressources humaines pourrait donc dépendre de 3 sites : Reims, Nemours et Noisiel.

Selon la CGT, c'est déjà une évolution positive si les agents du DIT de Châlons peuvent avoir un interlocuteur ressources humaines dans le département (à Reims) et que tout ne soit pas regroupé à Noisiel. Toutefois, il nous semble souhaitable d'aller plus loin et que ce n'est pas ce que l'on peut appeler un interlocuteur RH de proximité. En effet, il faudrait un interlocuteur sur le site de Châlons. M. LUX ne semble pas pouvoir y répondre favorablement.

Possibilité de rencontres entre les agents des différents ESI :

Nous avons fait remonter à la direction à plusieurs reprises qu'il était nécessaire que les agents des différents sites de la DISI puissent se rencontrer. M. LUX a précisé que l'organisation de rencontres était à l'étude.

Le maintien à résidence :

M. LUX nous a confirmé le maintien à résidence des agents, personne ne pouvant être déplacé contre son gré.

Organisation de l'assistance :

Nous avons interpellé la direction sur les questions qui peuvent se poser au sein de l'assistance :

- Périmètre d'intervention non défini,
- Pilotage du service assistance sans prise en compte de la détention de la qualification,
- Régime indemnitaire différent.

M. LUX nous a apporté les réponses suivantes :

- Pour définir les périmètres d'intervention, il est nécessaire de mettre en place un outil pour chiffrer l'activité des CMI (outil qui n'existe pas actuellement). Il précise que les habitudes de travail sont différentes mais qu'à terme, il faudra aller vers une harmonisation.
- Pour le choix du pilotage de l'assistance, il n'y a pas eu de question pour la Marne, puisque le responsable de la CMI a opté pour un rattachement à la filière administrative. Par ailleurs, le responsable du SAU vient d'obtenir sa mutation à compter du 1^{er} septembre.
- La direction a également indiqué que les agents de l'assistance ayant opté pour la filière informatique et n'ayant pas de qualification seront accompagnés pour l'obtention de cette dernière.
- Les gestionnaires de sites micro qui ne sont pas à 100% deviendront des « relais bureautiques locaux », mais la priorité est déjà de voir ce qui peut être fait avec les équipes d'assistance.
- Les IFDD (indemnités déplacement) qui peuvent être touchées par les CMI ont vocation à disparaître quand l'agent change d'échelon.

Pour l'assistance, il nous paraît essentiel que les collègues en place puissent décider s'ils veulent conserver leur polyvalence (téléphone et intervention) ou bien se spécialiser.

Fonctionnement de la cellule CTR :

Nous sommes intervenus concernant la situation des collègues de la cellule CTR. En effet, la direction a décidé de les rattacher au SIL basé sur l'ESI de Reims. Or, pour les 2 collègues concernées du DI de Châlons se posent des incertitudes évidentes en terme de maintien à résidence et de risque d'isolement.

M. LUX a apporté les réponses suivantes :

- Pour une des collègues, il nous a confirmé qu'il était possible de la rattacher à l'établissement de Châlons en raison du champ d'intervention plus large que la cellule CTR.
- Pour l'autre collègue, il nous a indiqué que ce n'était pas possible car l'essentiel de ses missions relevait de la cellule CTR. Mais il a confirmé son maintien à résidence sur le site de la TG.
- Il a indiqué qu'elle n'utiliserait pas son véhicule personnel, qu'elle serait « accompagnée » (elle ne fera pas d'intervention seule par exemple) et qu'il veillerait à ce qu'elle ne soit pas isolée. Par ailleurs, les collègues de Reims vont être formés afin qu'elle ne soit pas la seule sur cette mission.

Avenir du service éditique de Châlons :

Nous avons demandé quelles étaient les perspectives pour le service éditique ? M. LUX n'a pas de date de fin à indiquer aux agents de Châlons. Il précise seulement que les agents devront être informés au moins 6 mois avant. **Cette situation est selon nous très inconfortable pour les agents qui n'ont aucune visibilité.**

Vos représentants CGT à cette réunion :

Jean-Marc CHAUMELLE – Sébastien MARQUIS – Cécile TILLIER

Châlons le 26 mai 2011